



# FICHE SANITAIRE ET DE LIAISON

Validité de juin 2017 à juin 2018

## ATTENTION : PAS DE PHOTOCOPIES DU CARNET DE SANTÉ

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant le séjour de votre enfant.  
Elle évite de vous démunir de son carnet de santé et **est obligatoire.**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / .....  Garçon  Fille

Sécurité sociale  MSA N° .....

Mutuelle : ..... N° : .....

Tél mère : ..... Tél père : .....

## VACCINATIONS

(se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	Dates des derniers rappels	Vaccins obligatoires	Dates des derniers rappels	Vaccins Recommandés	Dates des derniers rappels
Tétracoq		DT Polio		BCG	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre indication.  
ATTENTION : Le vaccin antitétanique ne présente aucune contre indication.

## RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

**AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE PRIS SANS ORDONNANCE**

## ALLERGIES :

Alimentaires  Oui  Non

Médicamenteuses  Oui  Non - Autres : .....

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir : .....

(suite au dos)

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Votre enfant suit-il un régime alimentaire ?  Oui  Non - Lequel ? .....

## RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Indiquez ci-après, les difficultés de santé de votre enfant ( Maladie, Accident, Crises convulsives, Hospitalisation, Opération, Port de lentilles, Lunettes , Prothèse auditives, Prothèses dentaires, etc...) Précisez .....

Et les préconisations à suivre : .....

## DECLARATION DU RESPONSABLE LEGAL :

Je soussigné(e) .....responsable de l'enfant ..... certifie par la présente avoir pris connaissance des conditions générales des séjours organisés par le Centre Bouëssé / la Garenne.

- Autorise le directeur de l'accueil de loisirs à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions du médecin.
- Reconnais mon enfant apte à pratiquer une activité sportive et à participer à toutes les activités du centre.
- Autorise la F.O.L.49 à utiliser l'image de mon enfant uniquement pour illustrer ses plaquettes d'information et articles de presse et la publier sur le web via les réseaux sociaux (Facebook).

Signature du responsable légal

# MODALITÉS D'INSCRIPTION

## COMMENT S'INSCRIRE ?

- Remplir le dossier de votre jeune et le bulletin d'inscription :
- Joindre obligatoirement au dossier les pièces demandées :
  - › Fiche sanitaire complétée et signée
  - › Copie de justificatif CAF-MSA présentant le numéro d'allocataire
  - › Dernier quotient familial.
  - › Paiement du séjour à l'inscription (**Obligatoire**)
- Ramener ou envoyer le dossier complet au Centre Bouëssé - La Garenne où nous enregistrerons votre inscription par ordre d'arrivée.

## DATES D'INSCRIPTION

- Toute inscription sera prise en considération jusqu'au 19 juin 2017
- Au delà, en fonction des places restantes (jusqu'au matin même).

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- Vous devez vous acquitter de la somme de 7€ pour l'adhésion de l'association.
- Vous devez payer à l'inscription obligatoirement.
- Vous pouvez payer en espèces, chèque bancaire ou chèques vacances.

## AIDES POSSIBLES

- Tarifs dégressifs pour le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> jeune inscrits sur une même période : - 1 € par jour
- Porteurs de la carte Cezam (5% de remise)
- Des comités d'entreprises et des CCAS participent certaines fois, renseignez-vous.
- Des aides CAF, informez-vous.

## TARIFS À LA JOURNÉE

CAF / MSA		Mûrs-Erigné (scolarisés)	Angers	St Jean de la croix	Autres villes
Quotient Familial < 336	1/2 journée sans repas	5,50 €	8,00 €	11,00 €	12,00 €
	1/2 journée avec repas	8,50 €	11,00 €	14,00 €	15,00 €
	journée	10,00 €	12,50 €	15,50 €	16,50 €
Quotient Familial 337 à 799	1/2 journée sans repas	6,50 €	9,00 €	12,00 €	13,00 €
	1/2 journée avec repas	9,50 €	12,00 €	15,00 €	18,00 €
	journée	13,00 €	15,50 €	18,50 €	21,50 €
Quotient Familial > 800	1/2 journée sans repas	8,50 €	11,00 €	14,00 €	15,00 €
	1/2 journée avec repas	11,50 €	14,00 €	17,00 €	18,00 €
	journée	16,50 €	19,00 €	22,00 €	23,00 €

Ces tarifs comprennent une journée d'animation à l'accueil de loisirs de 9h à 17h, le repas et le goûter

## SUPLÉMENTS

Accueil entre 7h30 et 9h : + 0,50 € par accueil  
 Accueil entre 17h15 et 18h30 : +0,50 € par accueil  
 Transport : +1 € par trajet soit 2 € par jour

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

## PRÉAMBULE

Le centre Bouëssé - La Garenne est une structure appartenant à la Fédération des Œuvres Laïques du Maine et Loire (FOL49).

La FOL 49 est une association à but non-lucratif dont le siège est situé 14 bis avenue Marie Talet 49100 Angers.

Elle fédère des associations laïques du Maine et Loire et développe des activités à travers ses différents services.

La Ligue de l'enseignement est un mouvement d'Education Populaire qui contribue à former des citoyens par le développement d'activités éducatives, sociales, sportives, culturelles et de loisirs au sein d'associations fédérées. Pour que tout enfant parte en vacances, le Centre Bouëssé - La Garenne revendique un véritable projet politique pour développer l'accessibilité aux vacances en favorisant les aides au départ.

## 1. INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

L'accueil de loisirs répond à l'ensemble des objectifs définis par la Ligue de l'enseignement :

- Avoir une démarche laïque.
- Favoriser un fonctionnement démocratique.
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant
- Favoriser la socialisation de l'enfant.
- Contribuer à la formation du citoyen, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique.
- Apprendre à tous et dans l'action, le respect de l'autre, la tolérance, l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

## 2. L'ENCADREMENT

Tous les directeurs et animateurs responsables sont spécifiquement formés pour permettre à votre enfant de réussir ses vacances (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur et d'Animateur, Brevet professionnel de la jeunesse et des sports, Brevet d'état).

Votre enfant est en permanence sous la responsabilité d'un adulte, même si l'organisation de l'accueil favorise l'autonomie, en permettant à chaque enfant de prendre en charge différents moments de l'accueil de loisirs.

## 3. LES ANIMATIONS

L'équipe met tout en œuvre pour permettre à votre enfant de choisir son programme, ses activités et faire des propositions. Dans tous les cas, tout est organisé pour que votre enfant soit acteur de ses vacances en agissant sur le déroulement de celles-ci.

## 4. LES MODIFICATIONS POSSIBLES

L'ensemble des propositions des séjours est fait dans la limite des places disponibles, en tenant compte de toutes les contraintes que subit l'organisateur, mais peuvent entraîner la disparition partielle ou totale, temporaire ou définitive des places disponibles.

## 5. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation des conditions générales ci-après.

## a. Conditions

Les enfants doivent être âgés de 3 ans à 11 ans.

L'inscription devra se faire au préalable par écrit

(et non par téléphone) en complétant le bulletin d'inscription (disponible sur le site : [www.fol49.org](http://www.fol49.org)) accompagné du paiement.

L'inscription s'effectue à la journée.

## b. Lieux et horaires

Les inscriptions auront lieu :

- Au centre Bouëssé - La Garenne : Année scolaire : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Fermé le jeudi
- Vacances scolaires : le lundi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, du mardi au vendredi de 14h00 à 17h30.
- Par courrier avec le règlement de l'adhésion et du séjour.

## c. Dates

Toute inscription sera prise en considération par ordre d'arrivée et en fonction des places limitées par tranches d'âge et par activités.

En fonction des places restantes, une inscription est envisageable jusqu'au matin même.

## d. Documents à fournir

Un dossier administratif :

- Bulletin d'inscription rempli et signé
- Fiche sanitaire remplie et signée
- Règlement de l'adhésion à Vacances pour tous
- Règlement du séjour
- Attestation du quotient familial

Toutefois, vous devez signaler tout changement d'informations portées sur le bulletin d'inscription.

## 6. ADHÉSION

Une cotisation familiale obligatoire, valable du 1er juin n au 31 mai n+1 offre l'accès à tous les loisirs organisés par Vacances pour tous.

## 7. PRIX ET PAIEMENT

La facturation est établie sur la base du tarif journalier, en fonction des informations fournies le jour de l'inscription (quotient familial, n° allocataire CAF, n° allocataire MSA, lieu d'habitation, carte CEZAM...), appliqué au nombre de journées pour lesquelles l'enfant a été inscrit.

Le paiement se fait :

- dès l'inscription selon le mode de paiement choisi
- Une attestation de présence (pour les impôts, les comités d'entreprise) vous sera fournie sur simple demande.

En cas de difficultés de paiement, les parents sont invités à prendre contact auprès du centre Bouëssé - La Garenne.

## 8. PÉNALITÉS EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement entraîne la mise en recouvrement avec frais par un service contentieux.

Tout impayé peut induire l'exclusion temporaire ou définitive des enfants à l'accueil de loisirs.

## 9. LES AIDES POSSIBLES

- Chèques vacances.
- Carte CEZAM.
- Mairie et leurs CCAS
- Comités d'entreprise... Renseignez-vous.

## 10. ANNULATIONS ET DÉSISTEMENT

Au delà du 19 juin 2017, les journées d'absence seront remboursées uniquement en cas de force majeure ou de maladie et sur présentation d'un justificatif.

## 11. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 9 h à 17 h 15. Un accueil est assuré dès 7 h 30 et jusqu'à 18 h 30 maximum. Un respect précis des horaires sera exigé.

## 12. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un enfant partira par le mode indiqué sur le bulletin d'inscription. Seules les personnes inscrites sur le bulletin d'inscription pourront prendre en charge l'enfant.

## 13. SANTÉ ET FRAIS MÉDICAUX

Dans un souci de connaissance et d'accompagnement personnalisé, il est demandé aux familles de transmettre l'ensemble des informations nécessaires dans la limite de la confidentialité médicale. Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance.

Le directeur du centre peut être amené à faire soigner votre enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions du médecin.

En cas d'avance des frais médicaux et pharmaceutiques par l'organisateur, chaque famille devra rembourser l'intégralité des frais engagés le jour même. Dès réception du paiement, nous vous retournerons les originaux des feuilles de soins.

## 14. RESPONSABILITÉ

Les effets personnels sont exclusivement sous la responsabilité de chaque participant. En cas de vol, perte ou détérioration, seule la responsabilité civile ou individuelle des familles sera engagée. La garantie responsabilité civile de l'association ne peut pas intervenir dans le cadre des objets personnels.

## 15. LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'EQUIPE DU CENTRE BOUËSSÉ - LA GARENNE.

ACCUEIL DE LOISIRS :

**CENTRE BOUËSSÉ - LA GARENNE**  
 7 ROUTE DE NANTES  
 49610 MURS-ERIGNE  
 TEL 02 41 57 71 10

SIÈGE ADMINISTRATIF:

**FOL 49**  
 14 BIS AVENUE MARIE TALET  
 49100 ANGERS  
 TEL 02 41 96 11 50